

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional JEUNES Règlement	Adoption : CA 20/01/2018 Modification : CA 19/10/2019 – CA 27/08/20 E-Vote CA 07 au 09/09/2022 Entrée en vigueur : 01/09/2018 Validité : Permanente Commission : Jeunes et HN Nombre de pages : 5
---	-------------------------	--	---

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1 - OBJET

Le championnat Régional de la Ligue est une compétition à l'issue de laquelle est attribué le titre de champion régional des catégories Jeunes, Poussin à Junior, pour chaque discipline.

Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de participation à cette compétition. La participation au championnat régional entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 - CRITÈRES D'ADMISSION, INSCRIPTIONS

3.1. Critères

Seuls peuvent être admis à participer les joueurs licenciés FFBaD, pour la saison en cours, de la région Occitanie, ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date du Championnat Régional Jeunes.

Les joueurs des catégories **minibad poussin** à cadet doivent avoir été acceptés sur au moins une étape des **TCRJ**. À l'issue de la dernière étape, la Ligue Occitanie établira une liste de joueurs qualifiés et de remplaçants en simple.

La catégorie Junior ne participant pas au **TCRJ**, les joueurs Junior sont qualifiés en fonction du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

3.2. Inscriptions

Les Comités Départementaux inscriront les joueurs auprès de la Ligue sur le formulaire prévu à cet effet.

Dans les départements où le Comité Départemental n'existe pas, les clubs pourront inscrire directement les joueurs.

Le montant des droits d'inscription est fixé par la Ligue et revient à celle-ci.

Le règlement des inscriptions doit être envoyé à la Ligue dès la publication de la liste des qualifiés.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).

Article 4 - RÈGLES

Cette compétition se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des Entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Article 5 - ORGANISATION

5.1. Structure d'accueil

L'organisateur devra fournir la plaquette, son logo et l'affiche à la Ligue avant envoi.

Plaquette et feuille d'inscription pourront être téléchargées sur le site de la structure d'accueil et le site de la Ligue.

La mention « Championnat Régional Jeunes Occitanie, *structure d'accueil* » doit figurer en titre de la première page.

5.2. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, **les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur**, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

Article 6 - QUALIFICATION DES JOUEURS

6.1. En simple :

~~Les joueurs~~ Dans les catégories Poussin à Cadet ~~les joueurs qualifiés sont :~~

- Les joueurs qualifiés d'office :
 - Les joueurs en Pôle Espoirs, les joueurs figurant sur la liste ministérielle Espoirs, ~~les joueurs convoqués sur des Collectifs France Avenir.~~
 - Les joueurs **classés R4 et au-delà en simple**, 4 semaines avant le Championnat Régional. Ces joueurs seront directement qualifiés sur les tableaux de leur choix. Leur partenaire de double et de mixte sera de fait, qualifié d'office.
- les joueurs ayant participé à **au moins une étape des TCRJ**. Le classement établi à l'issue des **étapes** qualifie les joueurs. Les joueurs sont pris dans leur ordre de classement, jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- les joueurs inscrits à au moins une étape et dont le tableau a été annulé faute de participants.

Dans les cas où une ou plusieurs étapes seraient annulées, la qualification des joueurs en simple se ferait de la façon suivante :

- Une étape est annulée :
Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement de trois étapes + 1 joueur au meilleur CPPH ayant participé à au moins une étape jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Deux étapes sont annulées :
Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement de deux étapes + 2 joueurs au meilleur CPPH jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Trois étapes sont annulées :
Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement d'une étape + 4 joueurs au meilleur CPPH jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Toutes les étapes sont annulées :
Les joueurs sont qualifiés **au seul CPPH**.

Les joueurs **Junior** qualifiés sont les joueurs et joueuses inscrits les mieux classés en fonction du CPPH, à J-21 de la date du championnat.

6.2. Paires de doubles

Les paires de double et mixte catégories **Poussin à Cadet** qualifiées pour la finale sont :

- **Les paires classées 1ères des tableaux joués lors des étapes,**
- **La Ligue, via son Coordonnateur Jeune et Haut Niveau s'octroie la possibilité de constituer une paire régionale par catégorie et par tableau.**

Les tableaux sont ensuite complétés par le CPPH dans la discipline considérée, arrêté 3 semaines avant le Championnat.

Les paires de double **constituées sur le formulaire d'inscription** sont classées selon le total de points de la paire, obtenu en additionnant les points des deux partenaires. En cas d'égalité entre deux paires, la représentation départementale sera prioritaire (cela signifie que c'est le joueur du Comité qui est le moins représenté dans le tableau concerné qui sera pris en priorité), puis la paire la plus jeune à la somme des âges.

Le tableau sera ensuite complété par les paires constituées des joueurs en recherche de partenaires.

Pour les **Juniors**, seul le classement selon le total de points de la paire, obtenu en additionnant les points des 2 partenaires, sera pris en compte.

6.3. Nombre de joueurs et paires qualifiés

EN SIMPLE :

Dans les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets, c'est le nombre de joueurs total, pour chaque catégorie, ayant participé aux étapes du **TCRJ** qui détermine le nombre de qualifiés au Championnat Régional.

- **Jusqu'à 16 joueurs, 8 QUALIFIES.**
- **De 17 joueurs et plus, 12 QUALIFIES.**

Les 8 meilleurs joueurs et joueuses **Juniors** classés au CPPH sont qualifiés.

EN DOUBLE :

Pour toutes les catégories, les doubles hommes, dames, et mixtes : **8 PAIRES QUALIFIÉES.**

6.4. Tableaux

Les tableaux sont constitués, en fonction du nombre de joueurs, de la manière suivante :

- **En simple, 8 qualifiés :**

Deux poules de 4 + élimination directe à partir **des ½ finales.**

- **En simple, 12 qualifiés :**

Quatre poules de 3 + élimination directe à partir **des ¼ finales.**

- **Doubles et mixte :**

Élimination directe.

En cas de tableaux non complets, l'organisateur se réserve la possibilité de regrouper les joueurs ou paires en poule.

6.5. Têtes de séries

Pour tous les tableaux, les têtes de séries sont placées en fonction de la moyenne au CPPH à J-21, date de clôture des d'inscriptions.

Article 7 - QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Le Championnat Régional est un des moyens de qualification au Championnat de France Jeunes pour les catégories Benjamin à Junior.

Les critères de qualification sont décrits dans le règlement du championnat de France Jeunes disponible dans le guide du Badminton sur le site fédéral.

Article 8 - DÉROULEMENT DE LA COMPETITION

Le championnat se déroule sur 2 jours. Les participants doivent se rendre libre pendant toute la durée de la compétition.

Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase ~~1h 45 minutes~~ avant l'appel de leur match.

Article 9 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la commission Régionale d'Arbitrage.

Article 10 - ARBITRAGE

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage.

Les demi-finales et finales sont dans la mesure du possible arbitrés par des arbitres officiels.

Article 11 - FORFAITS

Les droits d'engagement sont payables à l'inscription et sont perdus en cas de forfait non justifié.

11.1. Remplacements.

SIMPLE :

En cas de forfait, sera admis au Championnat, le joueur remplaçant le mieux classé du classement de référence.

DOUBLE :

- La paire est complètement forfait :
Sera admise la paire la mieux classée selon le classement de référence.
- Un seul des deux partenaires est forfait :
Dans tous les cas le joueur restant a le choix du partenaire.

11.2. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit ou qualifié au championnat qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue.

11.3. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 12 - VOLANTS

Les volants sont fournis par la ligue pour toute la compétition.

~~Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'aux ¼ de finale, la Ligue fournit les volants pour les ½ finales et finales.~~

~~Les volants plumes sont obligatoires.~~

Article 13 - CONVOCATIONS

La Ligue adresse les convocations aux comités et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 10 jours avant la compétition.

Article 14 - RÉCOMPENSES

Les vainqueurs, les finalistes et les demi-finalistes sont récompensés.

Article 15 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 16 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par l'accompagnateur présent lors de la compétition et confirmée par courrier à la commission Jeunes via la Ligue dans les 5 jours suivant la fin du championnat.

Article 17 - LITIGES

Toute réclamation survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le présent règlement devra être affiché dans la salle.